

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2026

RENFORCER LA PROTECTION DES MINEURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE -
(N° 2707)

N° AS35

AMENDEMENT

présenté par
Mme Faucillon, rapporteure

ARTICLE 6

À la dernière phrase, substituer aux mots :

« prévention et »

les mots :

« matière de prévention des risques professionnels et de protection de la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel